

La "liste des méfaits" du Conseil des Etats durant cette 48^e législature (2007-2011)

La ligne politique du Conseil des Etats tend nettement à gauche depuis quelques années alors qu'autrefois la Petite Chambre défendait traditionnellement une politique bourgeoise. Les prises de position conservatrices et économes de la Chambre des cantons ne sont plus qu'un mythe. Désormais, l'orientation politique est marquée par les partis du centre (PDC, PLR, BDP, VL) qui détiennent 29 des 46 sièges du Conseil des Etats, donc une confortable majorité absolue. Les groupes parlementaires PDC (16 sièges) et PLR (12 sièges) sont clairement dominants. Les résultats des votes n'étant pas affichés, le Conseil des Etats agit en "chambre noire", donc de manière difficilement perceptible. C'est dire que la "liste des méfaits" des sénateurs est plutôt longue. En voici un extrait:

2011

- **Programme d'économie**

Le Conseil des Etats renonce à une partie du programme d'économie proposé par le Conseil fédéral et refuse, en tant que chambre prioritaire dans ce dossier, d'entrer en matière sur 50 mesures d'économie d'un volume de 280 millions de francs.

- **Contrôle de la production laitière**

Le Conseil des Etats rejette la motion Aebi. Grâce à cette proposition, la quantité de lait produite en Suisse aurait pu être adaptée dans une certaine mesure à la demande. Dans le cas où l'offre excèderait la demande, les producteurs de lait responsables de la surproduction auraient dû payer la mise en valeur des excédents. Le Conseil des Etats refuse également une motion de sa commission qui exigeait une segmentation contraignante du marché laitier et une élimination rapide de la montagne de beurre.

- **Droit de veto du Parlement contre des ordonnances**

Le Conseil des Etats refuse une fois de plus une proposition du Conseil national (09.511) demandant que le Parlement puisse lancer un veto contre des ordonnances qui ne correspondent pas à sa volonté. En 2009 déjà la Petite Chambre s'était opposée à un projet semblable (08.401).

- **Facilités fiscales pour le pilier 3a**

Le Conseil des Etats renvoie par 21 voix contre 8 une motion du Conseil national qui exigeait une augmentation du montant exonéré d'impôt pour le pilier de prévoyance vieillesse 3a.

2010

- **Libre circulation des personnes/Migration**

Nombre de propositions adoptées par le Conseil national durant la session spéciale sur le thème de la migration sont rejetées et enterrées par le Conseil des Etats:

- révision de l'accord de libre circulation des personnes (09.4052 motion Rime)
- limitation du droit de séjour pour les citoyens UE au chômage (09.4218 motion Flückiger)
- permis d'établissement uniquement avec des connaissances linguistiques (08.3059 Motion Lukas Reimann)
- contrôle des imams (09.3270 motion Lukas Reimann)

Par ailleurs, le Conseil des Etats refuse une initiative parlementaire de Maximilian Reimann exigeant que le Parlement recoure à la clause de sauvegarde.

- **Sans-papiers**

Le Conseil des Etats soutient le droit des jeunes sans-papiers de suivre une formation professionnelle (08.3616) et se prononce contre l'exclusion des sans-papiers de l'assurance-maladie obligatoire (10.3203). Ainsi, la Petite Chambre veut légaliser les étrangers en séjour clandestins.

- **Droit pénal**

Refus de diverses propositions visant à durcir le droit pénal, soit notamment les procédures judiciaires rapides (09.3311), le registre des pédophiles (08.3033, 09.423) et le renforcement des peines en cas de viol (09.3418, 09.3417).

- **Développement Schengen: application de la directive sur la réadmission et modification de la LEtr**

Bien que le peuple suisse ait clairement approuvé, en votant la nouvelle LEtr, la prolongation à 24 mois de la détention à des fins d'expulsion, le Conseil des Etats accepte un développement du droit Schengen (09.087) qui ramène à 18 mois la durée maximale de cette peine. Le Conseil national avait d'abord maintenu 24 mois, mais il se rallie à la Petite Chambre dans la procédure d'élimination des divergences.

- **CEP UBS**

Le Conseil des Etats s'oppose à l'institution d'une CEP chargée de faire toute la lumière sur les événements qui ont entouré la remise de données sur des clients UBS.

- **Accord d'assistance administrative avec les USA dans l'affaire UBS**

Le Conseil des Etats obtient que la clause référendaire soit biffée dans l'arrêté.

- **FMI**

Le Conseil des Etats approuve dans la précipitation l'augmentation de 2,5 à 16,5 milliards de francs de la contribution suisse accordée dans le cadre des nouveaux accords d'emprunts du FMI (10.079).

- **Impôt pénalisant les PME**

Dans le cadre de la révision du droit des sociétés anonymes, le Conseil des Etats s'engage en faveur d'une réglementation supplémentaire des rétributions variables de plus de 3 millions de francs (modèle des tantièmes). Les principales victimes de ce changement sont les PME.

- **11^e révision de l'AVS**

Le Conseil des Etats approuve le projet de mise à la retraite anticipée, qui coutera 400 millions de francs par an à l'AVS, au lieu de chercher à faire économiser cette institution. Ce projet néfaste échoue heureusement en votation finale à la suite du non du Conseil national (grâce aux voix de l'UDC).

- **Aménagement du territoire**

Le Conseil des Etats approuve un durcissement de la réglementation contre la construction de résidences secondaires en imposant notamment aux cantons des réglementations sur la manière de stopper cette activité. La Petite Chambre ne veut pas non plus d'un assouplissement des dispositions sur la construction de logements en dehors de la zone à bâtir.

- **Convention alpine**

Approbation de la ratification des protocoles additionnels "Transports", "Aménagement du territoire et développement durable" ainsi que "Protection du sol" de la Convention alpine. Le Conseil national enterre heureusement ce projet hostile à l'économie et au développement en refusant par deux fois d'y entrer en matière.

- **Aide au développement**

Le Conseil des Etats renvoie le projet de loi au Conseil fédéral sous le prétexte que ce dernier n'a pas prévu d'augmentation des contributions à l'aide au développement.

Dans le débat sur le budget 2001, le Conseil des Etats revient à la charge et soutient une augmentation de l'aide au développement. Après quelques résistances initiales, le Conseil national finit par se rallier à la chambre voisine.

- **Transports internationaux d'animaux**

Le Conseil des Etats enterre le durcissement des dispositions sur les transports internationaux d'animaux en refusant pour la deuxième fois d'entrer en matière sur le projet d'étendre aux chevaux et aux volailles l'interdiction du transit d'animaux destinés à l'abattage.

- **Redevances de réception**

Le montant des redevances de réception radio et TV continuera d'être fixé par le Conseil fédéral. Le Conseil des Etats refuse à l'unanimité une intervention de la conseillère nationale Natalie Rickli demandant que cette compétence soit transférée au Parlement. Le National avait approuvé cette idée.

2009

- **Initiative sur le renvoi**

Le Conseil des Etats renvoie l'initiative sur le renvoi à sa Commission des institutions politiques pour qu'elle en vérifie encore une fois la conformité avec le droit international.

En 2010 le Conseil des Etats décide de faire élaborer un contreprojet que le peuple rejette par la suite.

- **Doit pénal**

Le Conseil des Etats transforme en mandats d'examen la grande majorité des interventions parlementaires approuvées par le Conseil national dans le but de durcir le Code pénal.

- **Taxe CO₂**

Refus de l'intervention parlementaire du conseiller aux Etats Hannes Germann contre un triplement de la taxe CO₂. Ce projet coûte 400 millions de francs par an aux consommateurs suisses.

- **Droits d'eau/RPC**

En 2009 le Conseil des Etats soutient une augmentation des droits d'eau. Cela coûtera 300 millions de francs qui seront payés en premier lieu par les PME suisses via le prix de l'électricité. Le Conseil national suit la proposition, mais souhaite décharger les entreprises consommant beaucoup d'électricité en leur ristournant complètement ou partiellement le supplément pour la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC). Sur pression du Conseil des Etats, le National finit par renoncer à cette exigence.

- **Engagements militaires à l'étranger**

Le Conseil des Etats est favorable à l'obligation faite aux militaires professionnels de participer à des engagements de l'armée à l'étranger (révision de la loi militaire). Il soutient aussi la participation de l'armée suisse à l'opération NAVFOR Atalanta. Les deux projets sont finalement enterrés par le National.

- **Loi sur les armes**

Le Conseil des Etats insiste pour doter la loi sur les armes de dispositions plus contraignantes.

2008

- **TVA**

Le Conseil des Etats est pour l'augmentation de la TVA de 0,4% et pour le transfert de 5 milliards de francs de l'AVS à l'AI.

- **ZEB/Futurs projets ferroviaires**

Le Conseil des Etats porte à 5,4 milliards de francs (plus 200 millions) le crédit pour le futur développement des grands projets ferroviaires (ZEB).

- **Libre circulation des personnes**

Le Conseil des Etats approuve la poursuite de la libre circulation des personnes avec l'UE ainsi que son extension à la Bulgarie et la Roumanie.

Sur proposition du Conseil des Etats, les deux projets sont réunis en un seul "paquet", un procédé totalement anti-démocratique (le National avait voulu deux projets séparés, mais il a été battu à la conférence de conciliation).

- **Aide au développement**

Le Conseil des Etats approuve l'augmentation des crédits-cadre pour l'aide au développement à 0,7% du PIB. Suite à l'opposition du National, on se met d'accord sur 0,5%.